

CAHIER DES CHARGES DES CABINETS DENTAIRES  
SITES DE STAGE DE 6<sup>ÈME</sup> ANNÉE DE MÉDECINE DENTAIRE

Conditions pour être maître de stage :

- Avoir 5 années minimum d'exercice professionnel effectif ayant une pratique multidisciplinaire
- Être inscrit au tableau de l'Ordre national des médecins dentistes et à jour de ses cotisations
- N'avoir encouru aucune faute disciplinaire.
- Déposer la demande d'être « Maître de stage » auprès du Conseil Régional de son inscription ordinale.
- Accepter la charte d'engagement du maître de stage

Cahier des charges pour le cabinet :

Chaque cabinet peut accueillir au maximum deux étudiants.

- Le cabinet doit avoir au moins 2 unités de soins
- Des ressources humaines suffisantes pour l'accomplissement de toutes les tâches :
  - Accueil,
  - Assistance au fauteuil,
  - Stérilisation
- Disposer d'équipement d'imagerie